

## **Les assemblées générales annuelles des parents :**

### **DES PARENTS IMPLIQUÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION**

**Gaspé, le 9 septembre 2022** – En septembre de chaque année scolaire, chacune des écoles primaires et secondaires doit tenir son assemblée générale de parents. La direction de l'école doit convoquer les parents des élèves fréquentant l'école à cette assemblée. Cette rencontre est primordiale, puisqu'il s'agit de la porte d'entrée de l'engagement parental à l'école. De plus, au cours de cette assemblée, les parents doivent élire leurs représentants au conseil d'établissement.

Pour connaître les dates de ces réunions, les parents sont invités à communiquer avec la direction de l'école ou à consulter le site web du Centre de services scolaire des Chic-Chocs au [www.cschic-chocs.qc.ca](http://www.cschic-chocs.qc.ca). Le centre de services scolaire encourage grandement la participation des parents.

Les parents ont une place dans le système d'éducation et tout commence à l'assemblée générale annuelle de l'école.

- 30 -

#### **Pour information :**

Nadine Cotton, conseillère en communication

Téléphone : 418 368-3499, poste 5912

[Nadine.cotton@csscc.gouv.qc.ca](mailto:Nadine.cotton@csscc.gouv.qc.ca)